

**COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE****REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2012**

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à 20 h 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAHURE Bernard, maire.

**Présents** : MM. LAHURE Bernard, NARDESE Jean-Louis, DALLE NOGARE Renzo, HARDOUIN Jean-Paul, LAMBERT Eric, VELOSO Jean-Louis, WAEYENBERGH Luc et Mmes DIMITRIJEVICH Jocelyne et STOFFEL Monica.

**Absents excusés** : M. BRAQUET Michel et Mme STRANIERO Céline.

**Procuration** : Mme STRANIERO Céline a donné procuration à Mme DIMITRIJEVICH Jocelyne.

M.BRAQUET Michel a donné procuration à M. NARDESE Jean-Louis.

**Secrétaire de séance** : Monsieur WAEYENBERGH Luc.

-----

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire ; (7.10)
- 2 - Dématérialisation des actes administratifs ; (1.7)
- 3 - Révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune ;
- 4 - Aménagement du terrain « La Chaviotte » : désignation d'un maitre d'œuvre ; (1.6)
- 5 - Participation de la commune au Groupement Européens d'Intérêt Economique (G.E.I.E.) ;
- 6 - Travaux d'Aménagement de la RD 618 : étude énergétique ; (1.7)
- 7 - Aménagement de la place de la Mairie : choix d'un maitre d'œuvre ;
- 8 - Aménagement de la rue de l'église : choix d'un maitre d'œuvre ; (1.6)
- 9 - Déclassement du domaine public ;
- 10 - Travaux église : installation campanaire ; (1.1)
- 11 - Travaux Mairie : modification fenêtrage + aménagement d'une porte issue de secours ; (1.1)
- 12 - Dotation de solidarité annuelle : demande de subvention au conseil général ; (7.5)
- 13 - Projet de périmètre du nouvel EPCI résultant de la fusion des communautés de Communes du Pays de Longuyon et des Deux Rivières : décision du conseil municipal ; (5.7)
- 14 - Soumission d'une parcelle au régime forestier (8.8)
- 15 - Questions diverses.

**DELIBERATION 2012.033 : Souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire (7.10)**

**Le Conseil Municipal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 25 novembre 2011 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

Vu l'avis du comité technique en date du 06/09/12

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 20/09/2012 portant sur le choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l'exposé du Maire ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de se joindre à la convention de participation souscrite par le CDG54 à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2013 pour la couverture des risques et selon les modalités suivantes :

**Couverture du risque prévoyance :**

- Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » : 1.45%

**Montant de la participation de la collectivité :**

- La cotisation est supportée entièrement par la collectivité.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2012.034 : Dématérialisation des actes (1.7)**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

Considérant que la commune souhaite dématérialiser ses actes via la plateforme du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,

Considérant que l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle peut dispenser la formation aux usages de la plateforme et, peut fournir, aux collectivités le sollicitant, le certificat électronique nécessaire pour l'usage de celle-ci ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

☐ donne son accord pour la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité,

☐ autorise le maire à signer la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation des envois au contrôle de légalité mise en œuvre par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,

☐ autorise le maire à signer la convention avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle,

- donne son accord pour que l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle dispense la formation nécessaire aux usages de la plateforme,
- autorise le maire à signer le contrat avec l'autorité de certification pour la fourniture de certificats électroniques.

#### Révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune

Délibération reportée.

#### **DELIBERATION 2012.035 : Aménagement du terrain « La Chaviotte » : désignation d'un maitre d'œuvre (1.6)**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 07 avril 2011, une délibération a été prise concernant la désignation d'un maître d'œuvre pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du terrain « la Chaviotte ». Une erreur concernant la rémunération a été commise. Elle se monte à 46 005,60 € H.T. et non 30 001,95 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de retenir le cabinet d'études SEBA Aménagement et Infrastructures 57070 METZ Technopole.

**Pour la tranche ferme** : le montant de la rémunération s'élève à 46 005,60 € H.T.

**Pour la tranche conditionnelle** :

- taux de 5,70 % pour 500 000 € H.T. de travaux
- taux de 5,20 % pour 800 000 € H.T. de travaux
- taux de 5,00 % pour 1 000 000 € H.T. de travaux
- Autorise le Maire à signer le marché correspondant.

Cette délibération annule et remplace celle du 07 avril 2011.

#### **Participation de la Commune au Groupement Européens d'Intérêt Economique (G.E.I.E.)**

Cette question n'a pas fait l'objet d'une délibération.

#### **DELIBERATION 2012.036 : Travaux d'aménagement de la RD 618 : étude énergétique (1.7)**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir bénéficier d'aides financières de l'ADEME sur les travaux d'aménagement de la RD.618, il est nécessaire d'effectuer une étude énergétique.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte l'offre de la société ACERE 88000 DOGNEVILLE pour un montant de 1 200 € H.T., pour effectuer l'étude énergétique ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette étude.

**Adoptée à 7 voix pour et 4 contres**

**Aménagement de la place de la Mairie : choix d'un maitre d'œuvre**

Délibération reportée.

**DELIBERATION 2012.037 : Aménagement de la rue de l'église : choix d'un maitre d'œuvre (1.6.)**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre afin d'étudier un aménagement de la rue de l'église pour pallier aux problèmes de stationnement.

Après délibération, le Conseil :

- Décide de retenir le bureau d'études Pascal GREDER 68300 SAINT-LOUIS pour un montant de 4 000 € H.T. afin d'effectuer l'étude d'aménagement de la rue de l'église ;
- Autorise le Maire à signer le marché correspondant.

**Adoptée à 5 voix pour (incluant la voix du Maire),  
5 voix contre et 1 abstention**

**Déclassement du domaine public**

Cette question n'a pas fait l'objet d'une délibération.

**DELIBERATION 2012.038 : Travaux église : installation campanaire (1.1)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'horloge de l'église est hors service et qu'il est nécessaire de la remplacer. Il propose plusieurs devis.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de retenir la société F. GRADOUX et FILS 54210 FERRIERES, pour un montant de 4 170 € H.T. (quatre mille cent soixante dix euros) ;
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant.

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2012.039 : Travaux mairie : modification de fenêtre et fourniture et pose d'une porte (1.1)**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer un vitrage ainsi que de poser une porte pour une meilleure isolation dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie. Il présente un devis de la société BERARDI.

Après délibération le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de la société BERARDI 54590 HUSSIGNY pour un montant de 2 142,13 € H.T. (deux mille cent quarante-deux euros et treize centimes).
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant.

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2012.040 : Dotation de solidarité annuelle : demande de subvention au Conseil Général (7.5)**

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention du Conseil Général au titre de la dotation de solidarité annuelle, année 2012, pour les travaux d'aménagement paysager pour un montant de 3 597 € H.T, la pose de pavés dans une rue du village pour un montant de 1 565 € H.T., l'acquisition d'un défibrillateur pour un montant de 1 270 € H.T., et l'acquisition d'une tour PC pour un montant de 651,89 € H.T.
- Certifie que les dépenses correspondantes ont été imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2012.041 : Projet de périmètre du nouvel EPCI résultant de la fusion des communautés de communes du Pays de Longuyon et des Deux Rivières avec intégration de Boismont (5.7)**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté du Préfet de Meurthe et Moselle en date du 19 septembre 2012 concernant le projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Longuyon et de la communauté de communes des Deux Rivières intégrant la commune de Boismont.

Après délibération :

- Le Conseil Municipal accepte ce projet de périmètre.
- Précise qu'il se prononcera avant la fin premier semestre 2013 ou sous demande de Monsieur le Préfet pour rester dans le périmètre de fusion précité ou rejoindre la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy.

**Adopté à 10 voix pour et 1 abstention.**

**DELIBERATION 2012.042 : Soumission d'une parcelle au régime forestier (8.8)**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter, pour en faciliter l'aménagement, la soumission au régime forestier de la parcelle suivante :

- Section A n°3, lieudit « Bois Sigot » d'une contenance de 2 ha 26 a 97 ca.

**Adoptée à l'unanimité**

Cette délibération annule et remplace celle du 13 septembre 2012.

-----

ORDRE DU JOUR

Numéro DELIB	N°	Thème	Objet de la délibération	N° de page
2012.033	7.10	Divers	Souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire	2012-016
2012.034	1.7	Actes spéciaux et divers	Dématérialisation des actes	2012-017
2012.035	1.6	Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre	Aménagement du terrain « la Chaviotte » : désignation d'un maître d'oeuvre	2012-017
2012.036	1.7	Actes spéciaux et divers	Travaux d'aménagement de la RD 618 : étude énergétique	2012-017 018
2012.037	1.6	Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre	Aménagement de la rue de l'église : choix d'un maître d'oeuvre	2012-018
2012.038	1.1	Marchés Publics	Travaux église : installation campanaire	2012-018
2012.039	1.1	Marchés Publics	Travaux mairie : modification	2012-018

			de fenêtres et fourniture et pose d'une porte	
2012.040	<b>7.5</b>	Subventions	Dotation de solidarité annuelle : demande de subvention au Conseil Général	2012-018
2012.041	<b>5.7</b>	Intercommunalité	Projet de périmètre du nouvel EPCI résultant de la fusion des communautés de communes du Pays de Longuyon et des Deux Rivières avec intégration de Boismont	2012-018 019
2012.042	<b>8.8</b>	Environnement	Soumission d'une parcelle au régime forestier	2012-019

LAHURE Bernard	
DIMITRIJEVICH Jocelyne	
NARDESE Jean-Louis	
DALLE NOGARE Renzo	
HARDOUIN Jean-Paul	
LAMBERT Eric	
VELOSO Jean-Paul	
WAEYENBERGH Luc	
STOFFEL Monica	